

Rapport n°10

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 03 octobre 2024

Rapport du Président

Vocation 2 : Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.2 : Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines/Objectif opérationnel 2.2.3 : Valoriser et préserver les paysages, les villages et les patrimoines culturels

Objet : Désignation d'un représentant du Parc naturel régional de Lorraine aux Commissions Communales d'Aménagement Foncier agricole (CCAF) pour les opérations menées par le conseil départemental de la Moselle

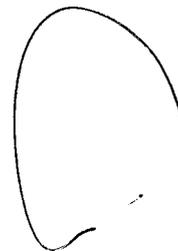
Sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine, le Département de la Moselle sollicite, en application de l'article L.121-3 du code rural, la désignation d'un représentant du syndicat mixte du Parc pour participer à la commission communale d'aménagement foncier agricole (CCAF) sur la ou les communes concernées.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional de Lorraine propose de désigner Monsieur Mathieu GROSJEAN, chargé de mission Paysage et transition écologique, représentant du Parc naturel régional de Lorraine, aux Commissions Communales d'Aménagement Foncier agricole pour les opérations menées par le conseil départemental de la Moselle, sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'**APPROUVER** la désignation Monsieur Mathieu GROSJEAN, chargé de mission Paysage et transition écologique, représentant du Parc naturel régional de Lorraine, aux Commissions Communales d'Aménagement Foncier agricole pour les opérations menées par le conseil départemental de la Moselle, sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

- d'**AUTORISER** le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président
Jérôme END